

تونس في : 07/09/2018

رقم: 2018/H 13

منشور إعلامي

قطاع المستشفيات

- قرار سحب:

Par Décision du Ministère de la Santé N° 017442-2018 du 07/09/2018

Les lots de la spécialité pharmaceutique suivante sont retirés du marché

Code Produit	Libellé Produit	lots à retirer	Laboratoire	Motif
101948	CELLUVISC 4mg/0,4ml Collyre Bt 30 FL Unidose	E80465 E80689	ALLERGAN	«Rupture de la chaine du froid.»

Le retrait du commerce de ces lots doit se faire immédiatement et sans délai.

Le retour doit se faire dans un délai ne dépassant pas les 45 jours à partir de la date de la présente circulaire.

 عن الرئيس المدير العام
 للصيدلية المركزية التونسية

Pharmacie Centrale de Tunisie

Mme JAZIRI Souissi Kamilia

Pharmacien Responsable Technique